

L'Appel de Lyon à la libre circulation des artistes dans la Francophonie

Considérant que les 77 pays rassemblés au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) entendent aujourd'hui promouvoir ensemble les valeurs communes de fraternité, de tolérance et d'universalité ;

Considérant que la Charte de la Francophonie, adoptée par la Conférence ministérielle le 23 novembre 2005 à Antananarivo, stipule à son article 1 que la Francophonie a pour objectifs d'aider : à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies

Considérant que le projet de la *Caravane des dix mots*, aujourd'hui partagé par cinquante territoires dans quarante trois pays et quatre continents, est fondé sur la volonté de construire, par le biais d'actions artistiques et culturelles, et dans le respect absolu de la personne humaine et de ses droits, une authentique « francophonie des peuples » ;

Considérant que, grâce au soutien et à la reconnaissance qu'il a reçu de la part de l'OIF et de certains des pays membres, le 4^{ème} Forum international des Caravanes des dix mots a rassemblé à Kinshasa (République démocratique du Congo, 9-15 octobre 2012) et en Rhône-Alpes (France, 21-26 octobre 2012) dix-neuf équipes artistiques en provenance de quatre continents ;

Constatant que, sur les quarante participants attendus, cinq n'ont pu prendre part à l'étape française du 4^{ème} Forum international des Caravanes des dix mots en raison des difficultés qu'ils ont rencontrées dans la procédure d'obtention de leurs visas d'entrée dans l'espace Schengen ;

Constatant que ces cinq participants – artistes ou travailleurs culturels disposant d'un emploi au sein de leur territoire – sont tous issus de la République démocratique du Congo, pays hôte du XIV^{ème} Sommet de la Francophonie ;

Nous, participants du 4^{ème} Forum international des Caravanes des dix mots,

venant de quatorze pays et quatre continents

Afrique : Bénin / Burkina-Faso / Cameroun / RDC Congo (Katanga et Kinshasa) / Sénégal / Tchad

Amérique : Canada (Québec)

Asie : Chine (Macao)

Europe : Allemagne / Arménie / Bulgarie / France / République tchèque / Slovaquie

1. nous étonnons que, moins de dix jours après que le président de la République française eut publiquement affirmé à Kinshasa que la première priorité des 77 pays francophones était « *de multiplier les échanges dans l'espace francophone entre [...] les artistes, les créateurs* », des citoyens du pays hôte du XIV^{ème} Sommet de la Francophonie n'aient pu participer à une rencontre internationale fondée sur le partage de la langue française organisée dans l'environnement dudit Sommet ;

2. revendiquons fortement la possibilité pour toute personne humaine de circuler librement sur la planète, particulièrement dans l'espace francophone, dès lors qu'elle respecte les réglementations en vigueur et que celles-ci sont appliquées de bonne foi, sans préjugé ni suspicion ;

3. réaffirmons l'égale dignité de toutes les personnes humaines, et donc la vocation imprescriptible de chacune d'entre elles à bénéficier en tout lieu et en tout temps des mêmes droits sans avoir à subir ni vexation ni humiliation ;

4. appelons en conséquence les dirigeants de l'OIF et des 77 pays membres ou observateurs à mettre en œuvre, afin d'aider à la rencontre des personnes et à la diffusion des valeurs de la Francophonie, les dispositions permettant de faciliter la circulation des artistes et des travailleurs culturels, et, au-delà, de toutes les personnes humaines ; en effet, pour citer de nouveau le président de la République française, la francophonie, « *bien plus qu'une langue ou la diffusion d'une culture, c'est d'abord des principes qui doivent être autre chose que des mots [...] des actes* » ;

5. renouvelons, dans la continuité de l'Appel de Bucarest (1^{er} Forum international des Caravanes francophones, 9 octobre 2006, jour du centième anniversaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor), notre appui à l'action engagée par l'OIF en faveur de la rencontre entre les personnes et notre souhait que les initiatives des acteurs de terrain de la francophonie soient davantage prises en compte et soutenues.

Fait à Lyon, le 26 octobre 2012